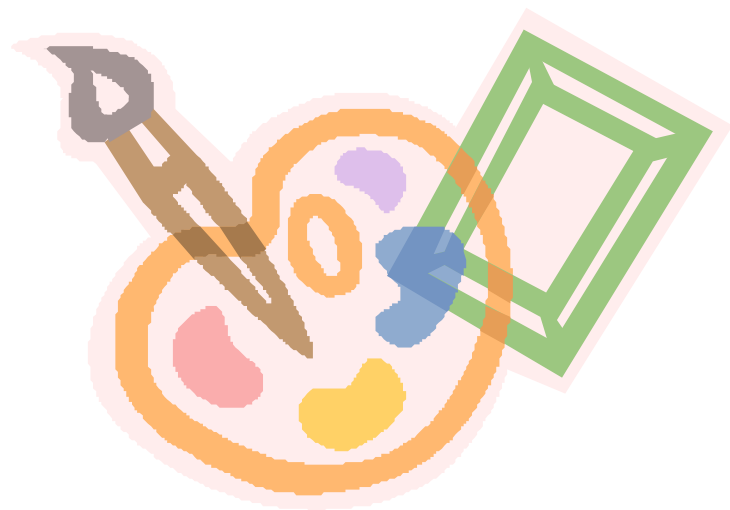


*Service de garde école Douville
5355 rue Joncaire
Saint-Hyacinthe Qc
J2s 3x1
(450)-778-3290*



*Approuvé par le Conseil d'établissement
8 juin 2020*



Février 2020

*Année scolaire
2021-2022*

*Guide
d'information aux parents*

*Service de garde
Douville
Commission scolaire Saint-Hyacinthe*

*Stéphanie Ruel, directrice
Rock Harnois, technicien SDG*

Le Service de garde de l'école Douville existe depuis maintenant plusieurs années. Il a connu un franc succès depuis sa création en 1979. Situé dans l'école même, il peut accueillir tout enfant qui fréquente l'école, du préscolaire jusqu'à la fin du primaire.

Le Service de garde Douville veut répondre à un besoin de notre milieu en offrant des périodes d'ouverture de 6 h 30 à 18 h du lundi au vendredi, les jours de classe, de même que lors des journées pédagogiques.

Notre personnel qualifié, expérimenté et d'une grande disponibilité fournit à votre enfant un milieu éducatif propice à son environnement. Les activités proposées, en complémentarité aux programmes éducatifs de l'école, lui permettent de poursuivre sa formation dans un milieu stimulant.

L'encadrement est des plus sécuritaires et en continuité avec celui de l'école et de ses règles de vie.

Ensemble, les parents et le personnel du service contribuent à faire du Service de garde Douville un milieu éducatif de qualité où les enfants grandissent dans l'harmonie et le respect, tel que préconisé dans le projet éducatif de l'école.

Orientations

- *Créer des liens entre la vie familiale et la vie scolaire;*
- *Favoriser la croissance et l'épanouissement;*
- *Développer le respect, l'autonomie, le sens du partage, la coopération et la créativité.*

Retard

Nous comptons sur votre collaboration pour respecter l'heure d'ouverture (6h30) et de fermeture (18 h). Des frais de pénalité (\$1.00 par minute) seront exigés pour les retardataires, peu importe la raison. Les appels au service de garde pour aviser d'un retard sont fortement recommandés. Toutefois, ils ne contribueront pas à éviter les frais de retard.

Il est de la responsabilité de chaque parent de trouver une solution à une situation imprévue qui pourrait occasionner un retard au service de garde.

Suspension

Dans le cas où un enfant perturbe le groupe et a déjà reçu un avis écrit, la direction se réserve le droit de suspendre du service de garde.

Inscription

Un formulaire d'inscription ainsi qu'une fiche de santé doivent être remplis annuellement pour chaque enfant utilisateur. (Régulier, sporadique ou pour une journée pédagogique).

Changement de fréquentation

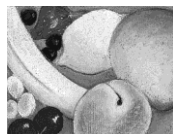
En prévision d'un changement de fréquentation, un départ ou un changement de garde, vous devez aviser par écrit le responsable du service de garde dans les plus brefs délais.

Alimentation

Nous favorisons une saine alimentation selon le guide alimentaire canadien. Un repas santé et des collations nutritives fournis par le parent sont au menu.

Chocolat, gomme, bonbons, boissons gazeuses, croustilles et autres friandises ne sont pas permis au service de garde.

Nous demandons votre collaboration afin d'éviter les aliments suivants : Les arachides, les produits à base d'arachides ainsi que les noix.



Encadrement

- *Personnel expérimenté*
- *Personnel formé en secourisme et R.C.R.*
- *Animation dynamique*
- *Ratio 1 intervenant/20 élèves*
- *Milieu de vie sécuritaire*
- *Enfants regroupés selon leur âge*

Horaire

<i>Période du matin</i>	<i>6 h 30 à 8 h 00</i>	<i>Accueil et jeux libres</i>
<i>Matin</i>	<i>6 h 30 à 8 h 40</i>	<i>Maternelle -Jeux libres</i>
<i>Diner</i>	<i>11 h 30 à 12 h 56</i>	<i>Activités dirigées tous les midis</i>
<i>Après-midi</i>	<i>15 h 20 à 18 h 00</i>	<i>Activités dirigées par groupe d'âge</i>

Programme d'activités

- *Jeux éducatifs variés*
- *Étude assistée : 15 h 20 à 16 h 00*
- *Activités sportives*
- *Activités informatiques*
- *Sorties éducatives*

Tarifification

Réguliers 8,50 \$ par jour

- *Matin et midi = 2,00 \$*
- *Matin, midi et soir = 8,50 \$*

Si vous voulez bénéficier du tarif à 8,50 \$ par jour, il est de votre devoir d'inscrire votre enfant de façon régulière. (2 périodes sur 3 par jour, au moins 3 fois / semaine). (Reçu d'impôt fédéral)

Note importante : Seulement les deux premiers enfants d'une même famille sont facturés à l'exception des journées pédagogiques.

Journée pédagogique

Lors des journées pédagogiques, le service de garde est ouvert. Le tarif de base est de 8,50 \$ par jour. Un montant supplémentaire maximum de 5\$ pourra être demandé pour les activités spéciales ou des sorties.

Pour chaque journée pédagogique, le parent doit remplir un formulaire d'inscription à l'école ou par courriel et le faire parvenir au service de garde 3 jours avant la journée pédagogique.

- *Si votre enfant ne se présente pas à la journée pédagogique, aucun remboursement ne sera fait à moins que vous avisiez le technicien une journée avant la date de l'événement.*
- *Si votre enfant n'est pas inscrit avant la date prévue sur la feuille d'inscription, il ne pourra participer aux sorties compte tenu des réservations.*

Tarifification pour les élèves occasionnels

Matin	3 \$
Midi	2,50 \$
Soir	9 \$
Maximum par jour	14,50 \$
<i>(Reçu d'impôt provincial et fédéral)</i>	

L'école dispose d'un service de cafétéria afin d'offrir des repas chauds aux élèves lors des jours de classe, **mais pas lors des journées pédagogiques.**

Des fours micro-ondes sont également à la disposition des dîneurs.

Semaine de relâche

Le service de garde scolaire sera fermé durant la semaine de relâche.

Fermeture d'école

Si l'école est fermée pour une force majeure, le service de garde est également fermé.

Facturation et paiement

Les frais de service de garde sont payables par chèque ou par internet, à la semaine, dès réception de l'état de compte.

Dans les cas de retard ou d'omission de paiement, un avis vous sera envoyé par le service de garde. Si les frais demeurent impayés ou qu'aucune mesure de paiement n'est possible, l'arrêt du service dispensé à votre enfant s'appliquera. Celui-ci pourra poursuivre sa fréquentation s'il y a entente ou lorsque la totalité du solde sera payée.

S'il y a changement d'école, votre dossier sera transmis à la commission scolaire. Cette dernière vous fera parvenir un avis et contactera une agence de recouvrement dans le cas où la facture demeurerait impayée.